

L'hon. M. GUTHRIE: Il y a eu un vote à ce sujet.

M. CASGRAIN: Mon honorable ami et les chefs de l'opposition à cette époque voulaient que la situation fût exposée au pays. Ils faisaient de l'exploitation politique.

Une VOIX: Que faites-vous?

M. CASGRAIN: Je ne cherche pas plus d'avantages politiques que mes honorables amis en ce temps-là. Je veux mettre le Gouvernement en présence de la situation actuelle. En 1930 le ministre de la Justice a dit qu'il fallait faire une certaine chose. Il m'accuse aujourd'hui d'être l'un de ceux qui ont rejeté sa motion. A cette époque, naturellement, les conservateurs sollicitaient les votes du peuple. Le ministre de la Justice déclare maintenant que le trésor public regorgeait, et c'est vrai, mais depuis que le parti tory est au pouvoir, depuis cinq ans, le trésor est vide. Lorsque les libéraux administraient les affaires du pays, ils faisaient bien les choses; c'était le règne de l'abondance.

Un MEMBRE: Ils avaient la Beauharnois.

M. CASGRAIN: Mais un an ou deux après l'arrivée des tories au pouvoir, le coffre de l'Etat était déjà vide, et nous sommes écrasés de dettes.

Une VOIX: Et de titres.

M. CASGRAIN: Et de titres. Voici quelle est la position. Ce ministère, qui doit bientôt rendre ses comptes aux électeurs, a fait des promesses en 1930. Il a déclaré qu'il y aurait des changements, que personne ne souffrirait, qu'il y aurait du travail pour tous, six jours par semaine, que chacun aurait de l'argent dans son gousset. Le ministre de la Justice voulait alors plus d'argent pour les facteurs. Mes honorables amis ont-ils fait cela? Non. Ne sommes-nous donc pas justifiables, peut-on nous accuser de chercher des avantages politiques, si nous rappelons au Gouvernement ses péchés d'omission et de commission durant ces cinq ans? La réponse du ministre de la Justice est bien faible, et celle du ministre du Travail est encore moins acceptable.

L'hon. M. GORDON: Je proteste. Mon honorable ami dit que ma réponse était moins acceptable que celle du ministre de la Justice. Je n'ai pas encore répondu.

M. CASGRAIN: Mon honorable ami sait comment interpréter mes paroles; il a l'esprit large. S'il n'était pas bien alors de ne pas rémunérer convenablement ces employés, c'est certainement aussi mal, sinon pire, aujourd'hui, de la part du ministère, de refuser

[M. Casgrain.]

d'améliorer leur sort, alors que l'on meurt de faim et que quelques dollars de plus vaudraient beaucoup pour ceux qui ont l'entreprise du courrier dans les campagnes. Le Gouvernement a failli à son devoir depuis cinq ans; il ne s'est pas bien conduit envers le peuple, et lorsque viendra le jour du jugement les honorables députés de la droite seront placés à l'endroit qu'ils méritent.

M. SANDERSON: Cette question de la rémunération des facteurs ruraux est très intéressante. Le ministre du Travail ne siégeait pas ici en 1930, mais le ministre actuel des Chemins de fer y siégeait. Le ministre de la Justice, qui vient de quitter son siège et de sortir de la salle, était alors membre de la Chambre. Je me souviens d'un discours —j'ai fait demander une copie du hansom et je l'attends d'une minute à l'autre—que le ministre actuel de la Justice fit en 1930, alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il faillit verser des larmes...

Une VOIX: Il en versa en effet.

M. SANDERSON: Oui, je crois qu'il versa des larmes à propos des salaires de famine que les pauvres facteurs ruraux recevaient sous l'ancien régime. Bien plus, le discours qu'il prononça alors fut envoyé avec les tonnes de propagande électorale que le parti conservateur fit répandre d'Ottawa en 1930. Ce n'est pas tout. Le fameux discours prononcé par le ministre actuel de la Justice au sujet des facteurs ruraux fut imprimé et envoyé à tous les entrepreneurs de livraison rurale du pays; on y joignit la promesse écrite, l'une des si nombreuses promesses faites en 1930 par le parti conservateur, que si le gouvernement King était battu et remplacé par un gouvernement conservateur, tous les facteurs ruraux verraient leur contrat automatiquement annulé et recevraient dorénavant tant par mille par année.

Ce n'est pas là une question nouvelle. Elle a été débattue à maintes reprises au cours de la session de 1930, et je veux faire observer au ministre du Travail que, s'il veut se donner la peine d'examiner les contrats des facteurs ruraux, surtout dans l'Ontario,—et je pense que ce doit être la même chose dans toutes les provinces,—il constatera que, quant aux contrats qui ont expiré sous le régime actuel depuis 1930 et pour lesquels des soumissions ont été demandées, l'entrepreneur actuel, dans bien des cas, reçoit 50 p. 100 de moins pour son travail qu'il ne recevait en 1930.

L'hon. M. GORDON: Autant que cela?

M. SANDERSON: Je pense que c'est au moins 50 p. 100, en moyenne. Le ministre